



Séparation du couple et déclaration auprès des organismes (cpam)

Par **alphonse**, le **24/04/2008** à **10:31**

bonjour,

je vis dans le meme appartement avec ma copine (depuis novembre 2007) qui a une fille de 18 ans.

et aujourd'hui nous avons décidé de nous séparer.
car nous nous appercevont que plusieurs choses ne vont pas.

- 1-sa fille ne m'axecpte pas.
- 2- toutes nos petites attention amoureuses ont disparues.
- 3-depuis novembre 2007 je me sent comme un étranger avec elles.

nous sommes actuellement encore dans le meme appartement.
car nous cherchons tout deux un logement individuel.

entretemps je suis en train de renouveler ma carte vitale et ma cmu complémentaire auprès de la cpam.

étant donné que nous allons nous séparer (le temp de trouver un logement).
dois déclarer les personnes vivant dans le meme foyer....

c'est a dire :
les revenus de ma copine
et de sa fille.

je vous remercie de vos réponses.....

cette demande est urgente svp.....le temp me presse.....

mercibeaucoup.....

Par **ly31**, le **24/04/2008** à **12:28**

Bonjour,

Vous vivez actuellement sous le même toit que votre "copine" et sa fille de 18 ans !

En ce qui concerne votre déclaration de revenus (je présume), vous ne déclarez que VOS impôts, si vous n'avez aucun lien officiel avec votre amie, cette dernière s'occupe de ses impôts ainsi que ceux de sa fille si celle ci à des revenus !

Pour ce qui concerne votre cmu, carte vitale ... attendez d'avoir une nouvelle adresse fixe !

Je reste à votre disposition et je vous souhaite bon courage

ly31

Par **alphonse**, le **24/04/2008** à **13:23**

merci ty31

pour votre réponse.

mais le probleme c'est que

le temp que l'on trouve un appart il seras trop tard.

car je ne dispose plus que de 15 jours pour renouveler ma carte vitale et ma CMU complémentaire.

pour l'imédiat je suis obligé de faire une déclaration.

vivre seul ou avec des membre au foyer...

je ne sais pas rop quoi déclarer.....Alphonse

Par **ly31**, le **24/04/2008** à **18:02**

Bonsoir,

J'ai compris votre situation

De ce fait, et malgré votre séparation future, vous déclarez votre vie actuelle ; puis lors de votre séparation officielle, et lorsque vous aurez une autre adresse, vous pourrez déclarer au moment venu votre changement de situation

Je vous souhaite bon courage

ly31

Par **alphonse**, le **25/04/2008** à **11:15**

merci ly31,

finalement vous avez raison.

c'est logique....

on ne peut plus clair.....

tant pis ...

je vais être obligé de refaire une deuxième fois mes papiers

une fois maintenant.....

et une deuxième fois d'ici peu(le temps de trouver un appart)..

merci encore ly31.....pour tes réponses rapides....

on se sent moins seul face à toutes ces administrations.....

merci.....et bonne chance à toi.....